



Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2013

Présidence : M. Jean-Marc Piguët, Syndic

Membres présents : 84 citoyennes et citoyens et deux personnes sans droit de vote

Mardi 10 décembre 2013, 20h00

M. Jean-Marc Piguët, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement du budget 2014 et formule les salutations d'usage aux personnes présentes.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur table 1 et 2 : M. Bernard Oberson

Scrutateur table 3, 4 et table du Conseil communal : M. Jérémy Oberson

M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune. Les personnes qui désirent le bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 47 du 22 novembre 2013.

Tractanda

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2013
2. Budget 2014 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) approbation
3. Budget communal 2014
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) investissements : détails et approbation
 - d) vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier 2013-2017
5. Réception des jeunes citoyens nés en 1995
6. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2013

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site internet.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée à raison de 82 oui et 2 abstentions.

2. Budget 2014 du Foyer St-Joseph

Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à la présidente du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2014.

Le budget de fonctionnement prévoit un léger bénéfice de Fr. 303.- pour un montant total de charges de Fr. 4'029'735.-. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'296'519.- de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 4'030'038.- dont Fr. 3'562'904.- en secteur médicalisé.

Le budget d'investissement prévoit les dépenses suivantes :

- Achat d'un bus Opel Movano de 9 places pour remplacer le bus actuel	Fr. 31'719.00
- Adaptation du bus pour les résidents	Fr. 37'853.00
- Déduction du don de la Loterie Romande	Fr. - 10'000.00
- Terrassement et bétonnage de la place de sortie de secours	Fr. 4'800.00
- Pose d'une barrière de sécurité devant l'entrée du Foyer	Fr. 6'000.00
- Remplacement de certaines fenêtres par du triple vitrage	Fr. 34'910.00
- Remplacement de radiateurs	Fr. 11'961.00
- Mise en conformité de la chambre froide de la cuisine	Fr. 13'320.00
- Remplacement du carrelage	Fr. 3'780.00
- Remplacement du séchoir	Fr. 12'000.00
- Remplacement du parc informatique	Fr. 31'500.00
- Installation de bornes WiFi	25'000.00
- Rénovation du WC communautaire du rez	Fr. 10'500.00
- Maçonnerie et carrelage	Fr. 5'929.00

Le total de ces investissements est de Fr. 220'000.00 qui sera financé par un emprunt hypothécaire.

Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en préavisant favorablement le budget d'investissement qui permet d'assurer la sécurité des résidents et la pérennité du bâtiment. Concernant le budget de fonctionnement, des explications claires et détaillées ont été données. La commission financière préavisait favorablement ces budgets et demande à l'assemblée de bien vouloir les approuver.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2014 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée, à l'unanimité.



Approbation du budget d'investissement

Le budget d'investissement 2014 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

3. Budget communal 2014

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration Charges Fr. 433'869.- et Produits Fr. 60'592.-

01. *Assemblées, Conseil communal* : conseillers communaux Fr. 57'400.-. Le tarif en vigueur pour la période législative 2011-2016 est le suivant : Jeton de présence Fr. 75.-/séance
Vacation Fr. 30.-/heure

02. *Administration générale* : le personnel de l'administration va subir quelques modifications en 2014. En effet, la secrétaire communale attend un heureux événement pour le mois de février et a demandé à diminuer son taux de travail après son congé maternité. Une réorganisation interne est prévue avec le personnel actuel, ce qui garantit la continuité du fonctionnement de l'administration.

Au total, Thierry Gendre à 100% (+ 20%), Aurélie Grandjean à 37% (-40%), Valérie Kolly à 50% (+10%), Nathalie Bovigny à 31%, soit 2.18 postes à plein temps pour 1'450 habitants. Il faut également rajouter notre nouvelle apprentie, Natacha Gremaud.

Le coût total de l'administration de Fr. 373'277.- correspond à 7.2% des charges de la commune.

1. Ordre public Charges Fr. 106'397.- et Produits Fr. 43'367.-

10. *Protection juridique* : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure professionnelle de curatelle. Dès le 1^{er} janvier 2014, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offriront ce service en commun, qui sera basé à l'ancienne poste de Vaulruz. Pour la commune de Sâles qui n'avait aucune charge jusqu'à ce jour, il en résulte une nouvelle charge de Fr. 48'814.- pour 2014.

14. *Police du feu* : Fr. 43'000.- la fusion des pompiers, dont la comptabilité est externe, équilibre les charges et produits.

15. *Militaire* : Fr. 3'600.- participation au stand de tir (Fr. 2.50 par habitant).

16. *Protection civile* : Fr. 5'783.- en charges pour la participation à la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car versées directement au nouveau fond cantonal.

17. *Protection de la population* : Fr. 5'200.- pour la participation à l'ORCOC intercommunal en plein travail.

2. Enseignement et formation Charges Fr. 1'748'768.- et Produits Fr. 77'337.-

20. *École enfantine* : Fr. 151'434.- participation aux dépenses cantonales (charges liées) augmentation de 10.5%.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : Fr. 1'087'390.- participation aux dépenses cantonales (charges liées), aux activités et fournitures scolaires.

22. *Écoles spécialisées* : Fr. 259'445.- contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. *Formation professionnelle* : Fr. 44'599.- participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : Fr. 205'900.- pour les fournitures scolaires, achat et maintenance informatique. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus et budgétés, excepté le montant prévu aux investissements. Les produits de Fr. 77'337.- sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.



3. Culte, culture et loisirs Charges Fr. 263'492.- et Produits Fr. 7'995.-

30. *Culture* : Fr. 35'774.- pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune (en baisse) et dons aux sociétés locales.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Fr. 204'941.- pour la conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien et prise en compte des intérêts de la construction de la salle polyvalente.

35. *Autres loisirs* : Fr. 22'777.- pour la bibliothèque, passeport vacances, auxquels vient se rajouter la participation communale à la régionalisation des sports, votée en assemblée communale du 23 avril 2013 (Fr. 16'777.-).

4. Santé Charges Fr. 543'711.- et Produits Fr. 22'000.-

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Fr. 52'894.- il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement étant maintenant pris en charge par le Canton, pour Fr. 41'819.- et un montant de Fr. 11'075.- concerne la part aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : Fr. 319'989.- contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres) et charges liées pour les soins spéciaux.

44. *Soins ambulatoires* : Fr. 146'628.- pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Fr. 24'200.- de service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal (Fr. 2'200.-).

5. Affaires sociales Charges Fr. 575'550.- et Produits Fr. 1'358.-

54. *Accueil de la petite enfance* : Fr. 38'379.- pour les dépenses relatives à la petite enfance qui sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil (en constante augmentation) et le subventionnement de la Courte Echelle (AES).

55. *Invalidité* : Fr. 331'890.- de charges liées cantonales.

57. *Homes* : pas de déficit budgété pour le Foyer St-Joseph.

58. *Assistance* : Fr. 205'281.- de charges liées cantonales qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère et au Fonds cantonal pour l'emploi.

6. Transports et communications Charges Fr. 392'158.- et Produits Fr. 59'884.-

62. *Routes communales et génie civil* :

Déneigement : Fr. 60'000.-

Entretien des routes : Fr. 20'000.-

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de Fr. 85'000.-

Autres charges : frais d'éclairage public, frais d'entretien des véhicules communaux, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

Produits : Fr. 59'884.- pour les imputations internes pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.

65. *Trafic régional* : Fr. 47'273.- pour la part aux dépenses cantonales (charge liée).

7. Environnement Charges Fr. 651'386.- et Produits Fr. 572'524.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve

72. *Ordures ménagères* : Fr. 134'022.-. De manière générale, on constate une augmentation des déchets (urbains et déchetterie), d'où augmentation des charges et des produits.

Le déchiquetage des branches est également une charge de plus en plus importante (feux également interdits pour la commune !). Le taux de couverture par les taxes budgétées est de 89.7%, soit une bonne couverture.



79. *Aménagement du territoire* : essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 30'077.- et les frais d'urbaniste de permis de construire.

8. Economie Charges Fr. 15'668.- et Produits Fr. 38'081.-

80. *Agriculture* : Fr. 2'150.- paiement et remboursement des diminutions aires agricoles.

81. *Forêts* : la part au bénéficiaire 2014 du Triage forestier est prévue à hauteur de Fr. 17'715.-.

83. *Tourisme* : Fr. 4'000.- de cotisation ATG (association touristique de la Gruyère).

84. *Scierie* : Fr. 9'358.- en charges pour les frais de conciergerie et d'entretien. Fr. 18'366.- en produits pour la location estimée.

9. Finances et impôts Charges Fr. 449'156.- et Produits Fr. 4'080'641.-

90. *Impôts* :

Personnes physiques : Fr. 2'210'000.- (en diminution, dû aux diminutions votées par le Grand Conseil).

Personnes morales : Fr. 370'000.- (en nette augmentation, grâce à la bonne santé de nos entreprises).

Contribution immobilière : Fr. 172'000.- (stable, peu de nouvelles constructions)

Impôts sur les véhicules : Fr. 102'453.- (en nette diminution (Fr. -30'000.-), à cause des mesures d'économies 2014 de l'Etat de Fribourg).

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : Fr. 339'772.- montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. En 2014, diminution par rapport à 2013 (-Fr. 17'000.-).

94. *Gérance fortunes et dettes* :

En charges : intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 333'396.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour Fr. 85'039.-.

En produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 367'396.-, loyers et charges des immeubles pour Fr. 228'811.- et parchets communaux pour Fr. 71'500.-.

99. *Postes non ventilables* : pas de charge non affectée et recette extraordinaire pour la 2^e année d'école enfantine de Fr. 53'468.-.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2014 prévoit un déficit estimé de Fr. 216'376.-. Ce montant correspond à une perte comptable de 4.70%.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014

1. Ordre public

Corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Sâles et Vaulruz : Fr. 18'500.- pour l'achat d'une nouvelle motopompe financée par la réserve et après déduction de la subvention ECAB.

2. Enseignement et formation

Fr. 125'000.- qui correspond au nouvel investissement pour la mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires (doit être fait avant fin 2015).

3. Culte, culture et loisirs

Fr. 1'900'000.- qui correspond au report de l'investissement décidé en assemblée communale du 3 juillet 2012 pour la construction de la salle polyvalente.

6. Transports et communications

Fr. 12'500.- qui correspond au report du solde d'investissement voté le 24 avril 2012 pour le mandat d'ingénieur concernant le plan quinquennal d'entretien routier.



7. Environnement

70. Approvisionnement en eau

La conduite d'adduction d'eau du quartier des Mosses I pose de gros soucis depuis quelques années. Le Conseil communal a décidé de la refaire entièrement et propose ce budget d'investissement de Fr. 125'000.-.

72. Ordures ménagères

Crédit d'étude pour une nouvelle déchetterie pour Fr. 30'000.- (report de l'investissement décidé au budget 2012).

79. Plan d'aménagement

Le PAL doit être adapté suite à la nouvelle LATeC 2010 pour Fr. 13'940.- (report du solde des Fr. 50'000.- voté au budget 2012).

9. Finances et impôts

952. Aménagement et vente de terrain

Fr. 400'000.- de vente de parcelles prévue à la Joretta en zone artisanale, dont la mise en zone a été acceptée en 2013.

Pour conclure, le budget d'investissement 2014 se solde avec un excédent de charges de Fr. 1'824'940.-.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2014 de la commune de Sâles sur la base des documents établis. Il est constaté que les charges liées sont continuellement en hausse et que cette année de nouvelles charges liées ont fait leur apparition. En contrepartie, les impôts des personnes physiques sont en diminution suite à la décision du Grand Conseil. La commission financière remercie le Conseil communal de gérer judicieusement le patrimoine communal avec une marge de manœuvre toujours réduite. Malgré le déficit annoncé, le coefficient d'impôt reste inchangé pour 2014 mais il sera de plus en plus difficile d'en éviter la hausse pour les prochaines années.

La commission financière préavise favorablement ces budgets de fonctionnement et d'investissement 2014 et recommande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir les approuver.

APPROBATION DE CHAQUE NOUVEL INVESTISSEMENT 2014

Achat motopompe pour le Corps de sapeurs-pompiers intercommunal

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à Guy Savary, responsable du dicastère du feu.

Il s'agit du remplacement de deux anciennes motopompes militaires datant de 1960 par une motopompe Utra Power nouvelle génération, automatisée.

Le coût de cet investissement est de Fr. 46'500.- financé par la subvention ECAB de Fr. 15'430.- et le solde de Fr. 31'070.- prélevé sur les réserves au prorata des deux communes. Soit un montant de Fr. 18'330.- pour la commune de Sâles.

Les réserves accumulées durant ces trois derniers exercices permettent de financer cet investissement dans sa totalité.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque.

Approbatation

Cet investissement de Fr. 18'500.- pour l'achat d'une motopompe est accepté à main levée à l'unanimité.



Assainissement chauffages et citernes des écoles

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à Pierre Mauron, responsable du dicastère des bâtiments communaux.

Après avoir reçu différents courriers du Service de l'Environnement, la commune doit mettre aux normes les chauffages et citernes des bâtiments suivants :

- Bâtiment de l'administration – chauffage	Fr. 45'000.-
- Ecole de Maules – chauffage	Fr. 30'000.-
- Ecole de Rueyres – citerne	Fr. 25'000.-
- Cure de Maules – chauffage	Fr. 25'000.-

Total de l'investissement **Fr. 125'000.-**

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation

L'investissement de Fr. 125'000.- pour l'assainissement des chauffages et citernes des écoles est accepté à main levée à l'unanimité.

Réfection de la conduite d'adduction d'eau pour le quartier les Mosses I

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à Pierre Mauron, responsable du dicastère pour l'adduction d'eau.

Durant ces quatre dernières années, la commune a dû intervenir à plusieurs reprises pour des fuites d'eau sur cette conduite en fonte qui est sujette aux courants vagabonds. Actuellement cette conduite est mal située car elle se trouve sous les aménagements extérieurs en bordure de parcelles des maisons du quartier, ce qui engendre des frais importants lors d'interventions. La commune a profité de remettre à neuf une partie de cette conduite lors des dernières interventions pour fuites.

Le but de cet investissement de Fr. 125'000.- est de condamner la conduite existante et d'installer la nouvelle conduite sous les accotements en gravier entre la route et les parcelles.

Ouverture à la discussion

Michel Fahrni : En quel matière sera la nouvelle conduite ? Pas en fonte ?

Jean-Marc Piguët : Non, la fonte n'est plus posée, ça sera normalement du PE.

Approbation

L'investissement de Fr. 125'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau aux Mosses I est accepté à main levée à l'unanimité.

Vote du budget de fonctionnement 2014

Ouverture à la discussion

Aucune remarque

Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2014 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

Vote final du budget d'investissement 2014

Approbation du budget d'investissement



Le budget d'investissement 2014 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

4. Plan financier 2013 - 2017

Le Conseil communal présente le 5^{ème} plan financier de la commune. Il sera réactualisé chaque fois que nécessaire, mais au moins une fois par année.

Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale, mais est présenté pour information.

Pour la présentation du plan financier, M. le Syndic passe la parole à Nicolas Hassler, responsable du dicastère des finances.

Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs années. L'analyse des charges a été faite sur la base des cinq derniers exercices bouclés, soit 2013 à 2017.

Le but de la planification financière est de déterminer dans quelle mesure le compte de fonctionnement est à même de couvrir les coûts induits par de nouveaux investissements ou de nouvelles tâches.

Afin de se rappeler les investissements votés et découvrir les projets d'investissements, il y a lieu d'effectuer un bref état des lieux.

Investissements votés le 11.12.2012

- Entretien des routes	Fr.	16'000.-
- Bâtiment scolaire	Fr.	140'000.-
- Mobilier scolaire	Fr.	50'000.-

Investissements votés aujourd'hui

- Assainissement des chauffages	Fr.	125'000.-
- Réfection conduite d'eau Mosses I	Fr.	125'000.-
- Remplacement motopompes	Fr.	18'500.-

Dans le cadre de la planification financière 2013-2017, le Conseil communal a établi un programme d'investissements.

Programme d'investissements à voter

- Entretien des routes (2014-2016)	Fr.	1'500'000.-
- Déchetterie	Fr.	600'000.-
- Extension réseau AVGG	Fr.	400'000.-
- Locaux voirie	Fr.	400'000.-

Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales. Le programme d'investissements a également comme objectif de faire réfléchir sur les priorités que l'exécutif souhaite présenter à plus ou moins long terme à l'assemblée communale.

Afin de nous aider dans l'établissement de notre plan financier, le canton par le biais du service des communes nous a fait parvenir les chiffres relatifs à l'évolution prévisible des participations communales au financement des tâches publiques. Alors que les charges augmentent d'une moyenne de 5%, les recettes prévues n'augmentent que de 3%. Il en résulte une impasse dans laquelle toutes les communes vont être confrontées.

Marge nette d'autofinancement

2014	Fr.	- 234'775.-
2015	Fr.	- 427'058.-
2016	Fr.	- 485'607.-
2017	Fr.	- 594'953.-

L'établissement du plan financier sur la base des comptes des cinq dernières années, nous a permis de dégager la marge nette d'autofinancement prévisionnelle jusqu'en 2017. Même en cas de non investissement la tendance est forcément négative. Ci-dessous, les effets s'accroissent en introduisant les investissements :



Effets de l'introduction des investissements

2014	Fr.	- 301'875.-
2015	Fr.	- 544'183.-
2016	Fr.	- 647'732.-
2017	Fr.	- 724'078.-

En l'état actuel, nous constatons que l'intégration du programme d'investissements 2014-2017 dans le budget de fonctionnement fait apparaître un manque d'autofinancement, soit une diminution de fortune. Ceci est confirmé par notre budget 2014 qui ne s'équilibre pas.

Intégration des charges liées aux investissements

	2014	2015	2016	2017
Marge nette d'autofinancement (selon estimation)	- 234'775.-	- 427'058.-	- 485'607.-	- 549'963.-
Intégration des charges suite aux investissements	- 7'100.-	- 117'125.-	- 162'125.-	- 174'125.-
Insuffisance d'autofinancement	- 301'875.-	- 544'183.-	- 647'732.-	- 724'078.-

- Le plan financier doit être établi au minimum une fois par année.
- Le but est de déplacer les insuffisances d'autofinancement sur la base de chiffres plus récents.
- Le cas échéant des mesures devront être prises afin d'obtenir l'équilibre.

Parmi les mesures, l'augmentation d'impôts à terme paraît inévitable car il faut bien être conscient que le taux d'impôts de 67.9%, soit le taux le plus bas du district ne pourra pas être maintenu à court terme, la seule gestion rigoureuse des finances ne permettant pas de maintenir ce taux plancher face à l'augmentation constante des charges liées.

En effet, face à l'érosion des revenus, il ne nous est plus possible de rivaliser avec des communes ayant de gros potentiel fiscal. Une augmentation de 67.9 à 73% permettrait à terme d'obtenir l'équilibre en l'état actuel.

La lecture des comptes rendus des assemblées communales de ces dernières semaines indique que notre situation n'est pas isolée.

Les communes de Grandvillard, Marsens... ont déjà procédé à des augmentations d'impôts ces deux dernières années.

Le Conseil communal est bien conscient que cette mesure n'est pas des plus populaire, mais il vous demande de lui faire confiance et de faire preuve de responsabilité. Il conviendra de faire un état des lieux au plus tard lors du budget 2015.

Ouverture à la discussion

Thierry Pasquier : Concernant les investissements envisagés pour le local de voirie et la déchetterie, il me semble qu'ils seront faits juste avant une fusion avec Vulruz et qu'ils pourraient causer des doublons très coûteux. Ces investissements causeront ou participeront à l'augmentation des impôts, sont-ils vraiment nécessaires maintenant ? Et de son côté, Vulruz veut construire une nouvelle école, ça serait peut-être le moment d'envisager une collaboration avec Vulruz et de relancer certaines discussions ? Par ailleurs, une déchetterie doit servir à préserver l'environnement, et construire une nouvelle déchetterie à l'écart du village et sur des terres agricoles, est-ce vraiment une bonne solution ?

Jean-Marc Pignet : Premièrement, pour la déchetterie de Vulruz, qu'il y ait fusion ou pas, elle n'est pas assez grande pour accueillir notre commune. Nous sommes déjà allés discuter avec le Conseil de Vulruz l'année passée lorsque nous avons voté le crédit d'étude. La commune de Vulruz n'entre pas en matière car sa déchetterie n'est pas dimensionnée pour plus de 1'500 habitants. Deuxièmement, nous devons construire une déchetterie puisque nous devons libérer l'endroit actuel d'ici la fin 2014.



Et la deuxième question, pourquoi mettre la déchetterie sur de bonnes terres agricoles ? Car sur la commune nous n'avons quasiment que de bonnes terres agricoles et placer une déchetterie au centre d'un village n'est pas la meilleure solution.

5. Nouveaux citoyens

24 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1995. Un d'entre eux s'est excusé pour sa première assemblée communale et 15 étaient présents. Le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le Conseil leur remet à chacun la trilogie de la Suisse illustrée par Mix et Remix.

6. Divers

Déchetterie, modification du PAL

Après le refus de la mise en zone par le SeCA et le SAgr, nous avons dû adapter le projet de mise en zone pour la nouvelle déchetterie. La parcelle a été déplacée à la suite de la zone d'activité. Avec la nouvelle LAT que nous avons voté, la suite de la zone d'activité est fortement compromise.

Nous avons déposé cette nouvelle version pour consultation préalable à Fribourg le 2 septembre dernier et reçu le préavis favorable le 17 octobre.

Le dossier final est actuellement à l'enquête publique et, s'il n'y a pas d'opposition, sera envoyé immédiatement à Fribourg pour l'approbation finale.

Le préavis de l'enquête préalable au SeCA étant favorable, nous pouvons maintenant préparer un projet final de notre future déchetterie.

Nous avons été visiter des déchetteries de la région avec notre ingénieur afin de définir plus précisément nos besoins, les avantages et inconvénients des différents aménagements possibles et l'implantation idéale. Le projet est en cours de conception chez l'ingénieur et nous le présenterons ce printemps pour approbation. Le délai de réalisation, soit fin 2014, est encore réaliste.

Salle polyvalente

Grace à l'excellent travail des entreprises (dont de nombreuses de la commune), du suivi acharné de l'architecte et du suivi de la commission de bâtisse, nous pouvons déjà voir le résultat sur place et vous affirmer que les délais et coûts sont maîtrisés à ce jour.

Excepté les parkings et divers aménagements extérieurs, le bâtiment sera prêt pour la fête des Musiques les 15-16-17 et 18 mai 2014 ainsi que pour la 20^e course à travers Sâles le 13 juin 2014.

Le solde des travaux suivra immédiatement pour se terminer en juillet 2014. La salle polyvalente sera dès lors à disposition pour la rentrée 2014.

L'inauguration officielle a été fixée au samedi 30 août 2014. Réservez déjà la date pour fêter cet événement tous ensemble.

La parole est donnée à l'assemblée

Sébastien Frossard : Est-ce que pour les prochaines assemblées un résumé des comptes et budgets du Foyer St-Joseph pourront être mis à disposition sur le site internet de la commune ?

Jean-Marc Piguet : A priori il n'y a pas de problème, c'est noté.

Gilles Moret : A propos de la vente de terrains prévue pour 2014, quelle sera la politique de la commune pour la vente de ces terrains ?

Jean-Marc Piguet : Les prix pratiqués ont été augmentés et décidés par l'assemblée l'automne passé et notre politique est de vendre aux personnes de la commune d'abord. Nous avons déjà deux intéressés de la commune pour ces deux derniers terrains.

Gilles Moret : Et qu'en est-il des terrains à bâtir qui devaient être mis en zone à l'entrée du village ?

Jean-Marc Piguet : Le terrain du Revers est en zone à bâtir depuis 2009 et appartient à un privé. Un plan d'équipement de détails a été demandé par la DAEC, celui-ci a été déposé et vient d'être retourné avec quelques modifications. Ensuite le PED définitif sera mis à l'enquête publique, et après acceptation, les



parcelles pourront être équipées et vendues. Le Conseil a pu surveiller le PED mais n'aura rien à dire au niveau de la vente des terrains.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h20 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire

Provisoire